



FRAGILITY OBSERVATORY OF WEST & CENTRAL AFRICA FOR RESILIENCE & DEMOCRACY - “FOWARD”

**Note d'analyse sur les grandes tendances régionales,
politiques, sécuritaires et diplomatiques -
septembre/octobre 2026**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Les grandes tendances régionales transversales	4
Des vulnérabilités militaires sous la pression persistante de l'insurrection au Sahel central	5
Une compétition politique soumise à des pressions institutionnelles et administratives croissantes	5
La régionalisation de l'insécurité pousse les États voisins à s'adapter	5
Les revendications économiques mettent les autorités face à leurs responsabilités	5
Des divisions régionales persistantes malgré une interdépendance concrète	6
Les grandes tendances politiques	7
Sénégal : recomposition politique sur fond de pressions budgétaires et institutionnelles croissantes	8
Guinée-Bissau : réforme constitutionnelle et restrictions à la participation politique	8
Cameroun : une opposition en recomposition sous pression administrative	9
Côte d'Ivoire : réforme électorale et enjeux judiciaires de la compétition politique	9
Gambie : compétition électorale et exigences croissantes de responsabilité politique	9
Guinée et Tchad : différentes limites à la contestation politique	10
Les grandes tendances sécuritaires	11
Mali : une pression insurrectionnelle persistante met à l'épreuve l'efficacité militaire et le soutien russe	12
Niger : réorganisation de la hiérarchie militaire et poursuite des défis antiterroristes	12
Burkina Faso : l'autonomie en matière d'équipements militaires face à une insécurité territoriale persistante	12
Nigeria : des menaces armées différenciées exercent une pression sur plusieurs théâtres sécuritaires	13
Sénégal et Bénin : prévention et adaptation sécuritaires aux frontières du Sahel	13
Cameroun et bassin du lac Tchad : la protection des civils face à la persistance des violences insurrectionnelles	14
Les grandes tendances diplomatiques	15
AES : coordination diplomatique et interrogations sur la valeur ajoutée institutionnelle	16
Bénin et Togo : un engagement pragmatique malgré des tensions persistantes avec l'AES	16
Tchad : réajustement diplomatique et regain d'importance des partenariats économiques	16
Guinée et Côte d'Ivoire : renforcement des relations bilatérales et volonté de réforme des institutions régionales	16
Mali et Niger : des relations renforcées et un soutien croissant de l'Algérie	17
Signaux faibles de fragilité sociopolitique	18
Guinée-Bissau : le risque de voir les restrictions de la transition se transformer en exclusion politique durable	19
Sénégal : incertitudes sur le calendrier électoral dans un contexte de recomposition politique	19
Cameroun : adaptation de l'opposition face à des contraintes administratives persistantes	19
Côte d'Ivoire : réforme électorale et incertitudes sur la répartition des compétences institutionnelles	19
Gambie : revendications liées aux services publics et capacité de réponse des institutions politiques	19
Signaux faibles de fragilité sécuritaire	20
Niger : réorganisation militaire et concentration de l'autorité au sein de la junte	21
Mali : menaces insurrectionnelles contre les infrastructures militaires stratégiques	21
Bénin : vulnérabilités malgré le recul signalé des morts liés au terrorisme	21
Cameroun : menaces sur la coopération communautaire dans l'Extrême-Nord	21
Nord-ouest du Nigeria : évolution des liens entre activités de groupes armés et économies criminelles	21
Les leviers de résilience	22
Renforcer le contrôle parlementaire de l'ajustement budgétaire au Sénégal	23
Relier les investissements sécuritaires au rétablissement des services publics au Bénin	23
Renforcer la crédibilité du processus de réconciliation proposé au Tchad	23
Faire progresser la justice et les réparations pour les victimes en Gambie	23
Préserver les bénéfices humanitaires de la médiation locale au Mali	23
Synthèse	24

INTRODUCTION

Tout au long des mois de septembre et d'octobre, plusieurs événements survenus en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ont mis en lumière les pressions croissantes auxquelles sont confrontées les institutions politiques et sécuritaires, ainsi que la diversité des réponses apportées par les États pour les contenir. Au Sahel central, les attaques majeures contre des positions de l'armée malienne et la réorganisation du commandement militaire nigérien à la suite de la mutinerie de la fin août ont ravivé les interrogations sur l'efficacité des forces armées, leur cohésion et le rôle des partenaires sécuritaires extérieurs. Ces difficultés se sont inscrites dans un environnement sécuritaire régional plus large, marqué par le renforcement des dispositifs mis en place par des pays voisins, notamment le Sénégal, le Bénin et le Nigeria, face aux menaces provenant des espaces frontaliers sahéliens ou s'y développant.

Sur le plan politique, les règles institutionnelles encadrant la compétition et la participation ont continué de faire l'objet de contestations dans plusieurs pays. Les restrictions touchant les partis d'opposition en Guinée-Bissau, les pressions administratives exercées sur les formations politiques au Cameroun et les



© TDR

différents relatifs aux institutions électorales en Côte d'Ivoire illustrent différentes formes que peut prendre l'entrave à la compétition politique. Parallèlement, au Sénégal et en Gambie, les difficultés économiques et les revendications sociales se sont davantage imbriquées dans les rivalités politiques. Ces évolutions rappellent toutefois une distinction essentielle : les mobilisations citoyennes, le contrôle parlementaire et l'activité de l'opposition peuvent renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilité lorsque les systèmes

politiques offrent des voies crédibles pour exprimer les griefs et y répondre.

À l'échelle régionale, les divisions politiques ont persisté, alors même que se maintiennent les efforts visant à préserver une coopération pragmatique. En effet, l'Alliance des États du Sahel (AES) a poursuivi sa coordination diplomatique et institutionnelle, tandis que les gouvernements voisins cherchaient à gérer des défis sécuritaires communs malgré des tensions non résolues. Dans ce sillage, la reprise des contacts entre l'Algérie et le Mali illustre également l'importance stratégique persistante de relations qui dépassent le seul cadre de l'AES. Somme toute, les trajectoires de fragilité régionale semblent dépendre non seulement des pressions auxquelles les États et les sociétés font face, mais aussi de la capacité des réponses gouvernementales et régionales à atténuer les vulnérabilités existantes plutôt qu'à en créer de nouvelles.

LES GRANDES TENDANCES RÉGIONALES TRANSVERSALES



© OCHA/Giles Clarke

Au-delà des évolutions propres à chaque pays, cinq grandes dynamiques ont marqué la fragilité régionale au cours du mois de septembre.

Des vulnérabilités militaires sous la pression persistante de l'insurrection au Sahel central

L'efficacité militaire et la cohésion institutionnelle ont été soumises à des pressions de nature différente dans les trois pays de l'AES. Au Mali, l'attaque du 10 septembre contre le camp militaire de Dioura, suivie d'assauts signalés contre des installations militaires aux environs de Sévaré et de Kona, a montré que les groupes jihadistes conservent la capacité de menacer des positions défendues, malgré la poursuite des opérations militaires et le soutien russe. Au Niger, le limogeage de hauts responsables militaires et les arrestations consécutives à la mutinerie de la fin août ont soulevé des interrogations sur la cohésion des forces armées. L'intervention rapportée de membres de l'Africa Corps russe dans le but de contribuer à la protection des autorités au pouvoir a également mis en lumière l'importance de l'assistance russe pour la sécurité du régime, parallèlement à son rôle dans la répression contre la mutinerie.

Le Burkina Faso, pour sa part, a fait de l'autonomie en matière d'équipements militaires, une priorité, face à une insécurité persistante. Les autorités ont annoncé la livraison de véhicules blindés produits localement et affirmé que près de 300 véhicules avaient été fabriqués au cours des dix mois précédents. Bien que l'augmentation de cette production puisse renforcer les capacités opérationnelles, ses effets sur la sécurisation du territoire restent à démontrer. Dans les trois pays de l'AES, les événements ont ainsi révélé trois dimensions distinctes de la vulnérabilité militaire - la protection des forces, la cohésion du commandement et le développement des capacités - qui appellent des adaptations et des critères d'évaluation différents.

Une compétition politique soumise à des pressions institutionnelles et administratives croissantes

En Guinée-Bissau, les restrictions imposées à l'opposition ont culminé avec l'intervention des forces de sécurité au siège du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), soulevant des inquiétudes quant à la participation politique à l'approche des élections prévues. Au Cameroun, les différends administratifs concernant le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) ont précédé les démissions de Maurice Kamto et de Mamadou Mota de leurs fonctions dirigeantes au sein du parti. Dans le même temps, les désaccords en Côte d'Ivoire entourant le remplacement de la Commission

électorale indépendante (CEI), auxquels se sont ajoutées des procédures judiciaires visant un responsable de l'opposition, ont alimenté les inquiétudes relatives à la crédibilité des institutions politiques. D'un autre côté, les restrictions visant des organisations d'opposition et des médias indépendants en Guinée, ainsi que les controverses liées à l'expression politique au Tchad, ont illustré d'autres formes de pression institutionnelle.

Malgré les différences importantes entre ces systèmes politiques, ces mesures administratives et institutionnelles posent une question commune : dans quelle mesure les institutions sont-elles capables de garantir les conditions d'une compétition politique légitime ? Les règles administratives, les procédures électorales et les mécanismes judiciaires peuvent constituer des garanties essentielles lorsqu'ils sont appliqués de manière crédible et cohérente. Lorsqu'ils sont perçus comme des instruments destinés à restreindre la participation ou à désavantager des adversaires, ils risquent, au contraire, d'approfondir la défiance et d'affaiblir les voies établies de règlement des différends. Le problème ne réside donc pas tant dans la compétition politique elle-même que dans la crédibilité et l'accessibilité des institutions chargées de l'encadrer.

La régionalisation de l'insécurité pousse les États voisins à s'adapter

Les pressions sécuritaires au Sahel central continuent d'influencer les réponses des pays voisins, même si la nature des menaces et les conditions de sécurité varient d'une frontière à l'autre. Le Sénégal a annoncé un renforcement de son dispositif le long de sa frontière orientale avec le Mali et accru les capacités de sa gendarmerie, tandis que le Bénin a investi dans de nouveaux moyens sécuritaires. Dans le nord-ouest du Nigeria, les autorités ont également affronté des groupes armés et des réseaux criminels actifs à proximité de la frontière nigérienne, notamment des éléments présumés de Lakurawa.

Cependant, ces situations sécuritaires différentes ne traduisent pas une progression uniforme de la violence vers le sud. Elles témoignent plutôt de formes d'exposition distinctes, allant des menaces potentielles aux frontières à une violence insurrectionnelle déjà implantée, en passant par des économies locales marquées par la criminalité. Les acteurs armés exploitent de manières diverses les couloirs de circulation, les réseaux économiques et les relations avec les communautés. Ainsi, le renforcement des investissements dans la sécurité frontalière ne constitue pas, à lui seul, la preuve d'une dégradation de la situation locale ; il peut également traduire une adaptation

préventive aux évolutions constatées ailleurs dans la région.

Les revendications économiques mettent les autorités face à leurs responsabilités

Les difficultés économiques et les défaillances dans l'accès aux services publics se sont davantage mêlées à la compétition politique. Au Sénégal, les contraintes budgétaires et les négociations avec les créanciers internationaux ont suscité des débats parlementaires et des mobilisations contre la cherté de la vie, sur fond de recomposition politique. En Gambie, les coupures prolongées d'électricité ont provoqué des manifestations dans un contexte de compétition politique croissante, à l'approche de la candidature contestée du président Adama Barrow à un troisième mandat. Les manifestations et le contrôle parlementaire ne constituent pas, en eux-mêmes, des signes de fragilité. Ils permettent souvent aux citoyens et à leurs représentants de demander des comptes aux responsables politiques. Leurs conséquences sur la stabilité dépendront de la capacité des autorités à répondre aux revendications tout en préservant des possibilités réelles de compétition politique pacifique.

Des divisions régionales persistantes malgré une interdépendance concrète

Les divisions politiques entre l'PAES et l'ordre régional ouest-africain sont demeurées profondes malgré les efforts visant à préserver une coopération pratique. Les pays de l'PAES ont coordonné leurs positions diplomatiques, fait progresser des initiatives administratives communes et discuté d'un projet de mécanisme de coopération entre régions frontalières qui n'est pas encore opérationnel.

De leur côté, le Togo et le Bénin ont poursuivi un dialogue sélectif avec leurs voisins sahéliens malgré des tensions politiques persistantes. La reprise des contacts diplomatiques entre l'Algérie et le Mali, ainsi que l'engagement sécuritaire récent d'Alger auprès du Niger, ont illustré l'étendue des intérêts régionaux en jeu.

Ces évolutions ne témoignent ni d'une réconciliation décisive ni d'un processus ininterrompu de fragmentation. Elles mettent plutôt en évidence la tension entre l'éloignement politique et une interdépendance incontournable. Les routes commerciales, les communautés transfrontalières et les menaces sécuritaires communes continuent de relier les États malgré leurs désaccords. Les revendications de souveraineté nationale et la création de nouveaux dispositifs institutionnels ne peuvent effacer ces liens ni la nécessité de les gérer. Reste à savoir si les coopérations sélectives pourront évoluer vers des mécanismes efficaces de réponse aux vulnérabilités communes, en dépit d'une méfiance politique durable.

LES GRANDES TENDANCES POLITIQUES



Sénégal : recomposition politique sur fond de pressions budgétaires et institutionnelles croissantes

La recomposition du paysage politique sénégalais a franchi une nouvelle étape, le président Bassirou Diomaye Faye cherchant à consolider sa propre base tout en faisant face à des réalités économiques de plus en plus difficiles. Son nouveau parti, Kiiraay, continue d'attirer des élus issus de l'ancienne formation au pouvoir, l'Alliance pour la République (APR), dont plusieurs maires du département de Fatick, fief de l'ancien président Macky Sall. Cette expansion est intervenue sur fond de divergence politique croissante entre Faye et Ousmane Sonko, dont le parti Pastef conserve la majorité à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, alors que les élections locales étaient initialement attendues en janvier 2027, les interrogations sur leur calendrier ont pris une importance particulière. Des responsables de l'opposition craignent qu'un report ne donne à Kiiraay davantage de temps pour consolider son implantation territoriale, tandis que le camp présidentiel défend la possibilité d'un ajustement du calendrier.

Ces recompositions politiques se sont déroulées dans un contexte de pressions budgétaires continues. Le 1er septembre, le Sénégal a conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) un accord au niveau des services sur un programme de financement proposé de 2,2 milliards de dollars, encore soumis à des approbations supplémentaires et à des mesures destinées à rétablir la soutenabilité de la dette. Lors de sa déclaration de politique générale du 8 septembre devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre Ahmadou Al Aminou Lô a été interpellé par des députés de différentes sensibilités sur les conséquences de l'ajustement budgétaire et sur la gestion de la dette publique. Quelques jours plus tôt, le 5 septembre, une marche dite des « paniers vides » avait mobilisé à Dakar des centaines de citoyens dénonçant la hausse du coût de la vie. En guise de réponse, le gouvernement a cherché à rassurer les ménages sur le maintien des protections sociales essentielles dans le cadre des réformes budgétaires, tout en poursuivant la restructuration administrative et la maîtrise des dépenses.

La convergence entre recomposition politique, contrôle parlementaire et mobilisations citoyennes soumet les institutions sénégalaises à des pressions considérables. Elle montre néanmoins que les acteurs politiques et les citoyens disposent toujours de voies pour contester les décisions gouvernementales. Pour les autorités, le défi consistera à concilier l'ajustement budgétaire avec les exigences de transparence, de responsabilité gouvernementale et de protection sociale, tout en

veillant à ce que la rivalité entre les pôles politiques émergents demeure encadrée par des procédures institutionnelles crédibles.

Guinée-Bissau : réforme constitutionnelle et restrictions à la participation politique

À l'issue du référendum du 30 août organisé par les autorités militaires, la Commission électorale nationale a annoncé l'adoption d'une nouvelle Constitution susceptible de modifier profondément le système politique en renforçant les pouvoirs présidentiels. Le texte habilite le président à nommer et à révoquer le Premier ministre et le gouvernement, tout en réduisant de 102 à 65 le nombre de sièges à l'Assemblée populaire nationale. Ces modifications rompent avec les mécanismes de partage du pouvoir établis dans les années 1990 pour limiter la concentration de l'autorité exécutive, un enjeu historiquement au cœur des conflits politiques et des interventions militaires dans le pays. Les autorités issues de la transition militaire présentent cette réforme comme un moyen de surmonter l'instabilité institutionnelle, tandis que le PAIGC conteste la légitimité du référendum et les conditions de son organisation.

Ces modifications constitutionnelles se sont accompagnées de restrictions à la participation politique à l'approche des élections présidentielle et législatives. Le 14 septembre, invoquant des impératifs de sécurité et d'ordre public, les autorités militaires ont ordonné aux partis politiques de déplacer leurs sièges situés à moins de 500 mètres de certains établissements publics. Cette mesure a notamment touché le PAIGC, dont le siège a ensuite été occupé par les forces de sécurité le 23 septembre. Le parti a contesté cette décision et accusé les autorités d'utiliser des mesures administratives pour entraver l'activité de l'opposition. Parallèlement, le Premier ministre Ilídio Vieira Tê, également à la tête du nouveau Parti populaire guinéen, a affirmé qu'il veillerait à distinguer ses responsabilités gouvernementales de ses activités électorales partisans.

La portée de ces réformes et restrictions dépasse le seul différend immédiat sur la participation politique. La concentration des pouvoirs exécutifs, les entraves aux organisations d'opposition et les changements touchant à la supervision électorale soulèvent des interrogations sur les contre-pouvoirs qui encadreront la compétition politique à l'issue de la transition. Les crises récurrentes en Guinée-Bissau ont longtemps été nourries par les tensions entre pouvoir exécutif, contrôle parlementaire et influence militaire. L'enjeu central n'est donc pas seulement la tenue d'élections, mais la capacité des nouvelles institutions à garantir une compétition véritable et à prévenir une nouvelle concentration du pouvoir. Les appels d'organisations de la société civile à

un dialogue inclusif offrent une voie possible pour répondre à ces préoccupations, même si leur influence sur la transition reste incertaine.

Cameroun : une opposition en recomposition sous pression administrative

L'opposition camerounaise est entrée dans une phase de réorganisation après la démission, le 8 septembre, de Maurice Kamto de la présidence du MRC. Alors que Mamadou Mota, premier vice-président du parti, a également renoncé à ses fonctions dirigeantes, tous deux sont restés membres du mouvement, présentant leurs décisions comme des mesures destinées à préserver les intérêts du parti dans un contexte de différends administratifs et judiciaires persistants.

Ces démissions font suite au refus opposé par le gouvernement, en août, de reconnaître les résultats de la convention du MRC de décembre 2025, qui avait reconduit Kamto à la tête du parti. Une décision qui avait accru l'incertitude sur la direction légalement reconnue du parti et sur sa capacité à participer aux prochaines élections législatives et municipales. Mota a explicitement invoqué les pressions administratives persistantes pour expliquer son retrait. Avec Balbine Tiriane Noah assurant la direction intérimaire dans l'attente d'une nouvelle convention, le MRC a cherché à préserver sa continuité organisationnelle tout en réduisant les différends cristallisés autour de ses figures les plus en vue. De telles reconfigurations montrent à quel point la reconnaissance administrative peut influencer sur l'organisation de l'opposition indépendamment de son soutien électoral. Le retrait de Kamto et de Mota pourrait réduire les tensions immédiates, mais il ne règle pas la question du statut juridique du parti à l'approche des élections attendues en 2027.

Côte d'Ivoire : réforme électorale et enjeux judiciaires de la compétition politique

Après la dissolution de la Commission électorale indépendante (CEI) par le gouvernement en mai, la Côte d'Ivoire a abordé le mois de septembre sans cadre institutionnel stabilisé pour les prochaines élections. La nomination de Lassana Sylla en qualité de liquidateur, le 1er septembre, a fait avancer la procédure de dissolution, mais la composition, l'autonomie et le calendrier de mise en place de la future administration électorale demeurent indéterminés. Le gouvernement a présenté la réforme comme une occasion de restaurer la confiance dans l'organisation des scrutins, après des critiques anciennes adressées à la CEI. Les partis d'opposition s'inquiètent toutefois de l'absence d'un dispositif de remplacement clairement défini et de ses conséquences pour la révision de la liste électorale.

Les tensions politiques ont été accentuées par les procédures visant Justin Koné Katinan, haut responsable du Parti des peuples africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI) de Laurent Gbagbo. Le 7 septembre, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), parti au pouvoir, a déposé plainte à la suite de déclarations publiques de Katinan associant cette formation à l'exploitation aurifère illicite et à des activités criminelles connexes. Le parquet a ensuite distingué cette plainte d'une enquête distincte portant sur l'implication présumée de Katinan dans les troubles survenus lors des élections de 2025. Cette seconde procédure a conduit à son placement en détention et à son renvoi devant la section antiterroriste du tribunal d'Abidjan. Les représentants du gouvernement ont souligné que la première plainte émanait du RHDP et non de l'exécutif, tandis que des représentants de l'opposition et de la société civile se sont inquiétés des conséquences de ces procédures pour la liberté d'expression et la compétition politique.

Ces différends mettent à l'épreuve des garanties institutionnelles distinctes : la capacité d'une structure appelée à remplacer la CEI à inspirer confiance aux partis politiques, et celle de la justice à instruire des plaintes légitimes sans restreindre indûment l'expression de l'opposition. En ce sens, la cohérence et l'indépendance de ces procédures compteront autant que leur conformité formelle aux règles établies.

Gambie : compétition électorale et exigences croissantes de responsabilité politique

En Gambie, le mécontentement suscité par l'approvisionnement en électricité est devenu un important facteur de mobilisation politique. Des coupures prolongées, atteignant parfois deux jours dans certaines localités, ont provoqué des manifestations les 7 et 8 septembre à Banjul et dans d'autres communautés. Les manifestants critiquaient la gestion gouvernementale de la crise électrique ; certains rassemblements ont également donné lieu à l'installation de barricades, à des dégradations matérielles et à des affrontements avec les forces de sécurité. Les autorités ont ensuite restreint les rassemblements non autorisés et arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'avoir participé à des incidents violents.

Dans une allocution télévisée, le président Adama Barrow a reconnu les difficultés rencontrées par la population et promis une amélioration de la fourniture d'électricité d'ici fin octobre. Cette crise aura donc mis en évidence les faiblesses du système énergétique gambien, notamment les conséquences du passage d'un approvisionnement assuré par la société turque Karpowership à des importations régionales

d'électricité. Ces nouveaux arrangements offraient des avantages potentiels en matière de coûts, mais exposent l'approvisionnement aux contraintes des infrastructures et aux fluctuations de la production hydroélectrique régionale.

Ces manifestations se sont déroulées alors que les préparatifs de l'élection présidentielle du 5 décembre s'intensifiaient. La candidature de Barrow à un troisième mandat reste contestée, notamment au regard de ses engagements antérieurs en faveur de réformes démocratiques et de l'échec des projets de modification constitutionnelle visant à limiter le nombre de mandats présidentiels. Ce faisant, dans le présent contexte intervient aussi de nouveaux réalignements. En effet, la coalition présidentielle s'est élargie grâce à des accords avec certaines formations de l'opposition, dont APP-Sobeyaa, tandis que le Parti démocratique uni (UDP) poursuivait ses propres efforts de constitution d'alliances. Ces recompositions témoignent d'une compétition politique toujours active au sein d'un système confronté à des interrogations sur les garanties institutionnelles destinées à prévenir une concentration excessive du pouvoir au profit de l'exécutif.

La crise électrique met ainsi à l'épreuve la capacité du gouvernement à répondre aux attentes de la population, dans le contexte d'une élection présidentielle déjà marquée par des controverses sur la durée de l'exercice du pouvoir. La manière dont les autorités traiteront les revendications sociales contribuera à déterminer si la compétition politique demeure un levier effectif de reddition des comptes.

Guinée et Tchad : différentes limites à la contestation politique

En Guinée, les autorités ont continué de restreindre l'expression politique alors même que le président Mamadi Doumbouya mettait en avant les ambitions économiques du pays et ses partenariats internationaux. Le 17 septembre, la Haute Autorité de la communication a interdit la diffusion de France 24 après que la chaîne eut décrit Doumbouya comme un président arrivé au pouvoir par un coup d'État. Cette décision faisait suite au retrait de l'accréditation d'un correspondant de Jeune Afrique. Parallèlement, l'opposant Cellou Dalein Diallo et son parti ont affirmé que son passeport avait été révoqué, l'empêchant de se rendre à New York pendant l'Assemblée générale des Nations unies. Ajoutés aux restrictions antérieures touchant les organisations d'opposition, ces événements ont renforcé les inquiétudes sur l'espace laissé à la dissidence politique. Le contraste entre l'ouverture économique internationale affichée par les autorités et les restrictions à la compétition politique

intérieure soulève des interrogations sur le caractère inclusif de la trajectoire institutionnelle guinéenne.

Au Tchad, une combinaison différente de gestes d'apaisement et de restrictions a prévalu. La grâce présidentielle accordée en août à l'ancien Premier ministre Succès Masra et à d'autres personnalités de l'opposition a ouvert la possibilité d'une détente politique, sans effacer leurs condamnations, laissant ainsi en suspens la question de leurs droits politiques. Les limites de l'expression politique ont également été illustrées par l'audition de cinq mineurs par la police après la diffusion d'une vidéo critiquant le président Mahamat Idriss Déby et l'action du gouvernement. Les procureurs ont estimé que certains propos pouvaient relever de l'incitation et ont ouvert une enquête pour déterminer si des adultes avaient encouragé les enfants, tandis que des représentants de la société civile ont jugé la réaction disproportionnée. Ces événements soulignent la différence entre des gestes ponctuels d'apaisement politique et des garanties institutionnelles plus larges du droit à la contestation. Cela étant, la question est de savoir si ces gestes pourraient déboucher sur des possibilités plus durables de participation politique et de contrôle de l'action publique.

LES GRANDES TENDANCES SÉCURITAIRES



© Courtesy image

Mali : une pression insurrectionnelle persistante met à l'épreuve l'efficacité militaire et le soutien russe

Le 10 septembre, des combattants affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) ont attaqué le camp militaire de Dioura, dans la région de Mopti, prenant, selon plusieurs informations, le contrôle de la position et s'emparant d'armes et d'équipements. Les estimations des pertes de l'armée malienne ont considérablement varié. Certaines sources ont fait état de plus de 100 soldats tués, tandis que le JNIM a revendiqué des pertes supplémentaires et la capture de militaires. Des attaques ultérieures contre des installations militaires aux alentours de Sévaré et de Kona, impliquant notamment des drones et des mortiers selon les informations disponibles, ont confirmé la capacité des insurgés à menacer des positions défendues et des infrastructures militaires importantes.

Les Forces armées maliennes (FAMA) ont riposté par des frappes visant des bases logistiques présumées des insurgés au nord de Dioura et près de Mondoro, dans le cadre de l'opération Dougoukoloko. Il demeure difficile d'évaluer indépendamment les effets à plus long terme de ces frappes, notamment leur capacité à réduire les menaces pesant sur les installations militaires défendues.

Les attaques de septembre ont néanmoins révélé des vulnérabilités dans la protection des forces et soulevé de nouvelles interrogations sur l'efficacité de la coopération avec l'Africa Corps russe. Le soutien de la Russie reste une composante importante de la stratégie militaire de Bamako, mais sa présence n'a pas empêché de lourdes pertes. Par ailleurs, le conflit malien ne se limite pas aux affrontements militaires avec le JNIM. Un rapport publié par Amnesty International en septembre a documenté des éléments attestant de graves exactions contre des civils commises par les forces maliennes et des membres du groupe Wagner lors d'opérations menées entre 2023 et 2025. Dans une publication distincte, Amnesty a également relaté des témoignages de réfugiés faisant état de déplacements de population et d'exactions associés aux violences djihadistes et aux opérations militaires.

Niger : réorganisation de la hiérarchie militaire et poursuite des défis antiterroristes

Au Niger, les suites de la mutinerie des 28 et 29 août ont dominé l'actualité sécuritaire. Cette contestation du pouvoir par des militaires a entraîné une importante réorganisation de la hiérarchie militaire, notamment la révocation du chef d'état-major, le général Moussa Salaou Barmou, remplacé par le général de brigade

Mamane Sani Kiaou, officier disposant d'une expérience opérationnelle à Tillabéry et à Diffa. Les autorités ont également arrêté des militaires soupçonnés d'avoir participé à la mutinerie et engagé des mesures destinées à rétablir la discipline et la confiance au sein des forces armées.

L'implication de membres de l'Africa Corps russe aux côtés des forces loyalistes pour reprendre le contrôle de la situation a mis en évidence la dimension de protection du régime dans le partenariat nigérien avec Moscou. Cette assistance complète le rôle russe dans les opérations antiterroristes, même si l'équilibre entre ces deux fonctions reste difficile à établir. Dans le même temps, les forces nigériennes ont poursuivi leurs opérations contre les groupes armés dans plusieurs régions. À Dosso, l'opération Damissa a visé des refuges et des sites logistiques présumés de combattants armés, tandis que des opérations autour de Diffa et de Bosso auraient conduit à l'arrestation de suspects liés à Boko Haram et à la saisie de ravitaillements et d'équipements. L'armée a également fait état d'actions d'assistance médicale et d'autres formes de soutien aux communautés touchées par l'insécurité.

Les effets de cette réorganisation sur la conduite des opérations restent difficiles à apprécier. La nomination de commandants expérimentés pourrait soutenir les opérations sur le terrain, mais les activités conduites à Dosso et à Diffa ne permettent pas encore de conclure à des améliorations de la planification, du soutien logistique ou de l'efficacité des unités déployées.

Burkina Faso : l'autonomie en matière d'équipements militaires face à une insécurité territoriale persistante

Alors que le gouvernement du capitaine Ibrahim Traoré se prépare à commémorer le quatrième anniversaire de son accession au pouvoir, le Burkina Faso a mis en avant ses efforts pour développer la production nationale d'équipements militaires, notamment la livraison de véhicules blindés Nanga fabriqués localement. Traoré a affirmé que près de 300 blindés avaient été produits au cours des dix mois précédents pour les forces armées et les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Bien que l'ampleur de cette production n'ait pas été vérifiée de manière indépendante, l'initiative reflète l'ambition du gouvernement de réduire sa dépendance envers les fournisseurs étrangers et de mieux équiper les forces opérant sur des terrains difficiles.

Ces efforts se sont déroulés dans un contexte d'insécurité persistante dans les zones touchées par l'activité djihadiste, notamment les communautés et les corridors économiques liés à l'exploitation aurifère. Le

secteur minier offre aux organisations armées des possibilités d'exploiter les réseaux économiques locaux, de prélever des ressources et d'entretenir leurs chaînes logistiques. Sa vulnérabilité expose également les populations environnantes à la coercition et perturbe leurs moyens de subsistance. Le gouvernement affirme avoir repris le contrôle de plus de 74 % du territoire national.

La production nationale d'équipements de défense pourrait renforcer l'autonomie opérationnelle du Burkina Faso, mais sa valeur pratique dépendra de la fiabilité des matériels, de leur entretien et de leur intégration dans les opérations militaires. Le long des corridors miniers vulnérables, la capacité des populations à circuler en sécurité et à maintenir leurs activités économiques constituerait un indicateur plus révélateur de la reconquête territoriale. Pour l'instant, ni les livraisons d'équipements ni les estimations officielles du contrôle territorial ne suffisent, à elles seules, à établir de tels résultats.

Nigeria : des menaces armées différenciées exercent une pression sur plusieurs théâtres sécuritaires

Le Nigeria fait face à des défis sécuritaires distincts mais parfois imbriqués, les violences armées dans le nord-ouest posant un problème opérationnel différent de celui de l'insurrection ancienne dans le nord-est. Dans l'État de Sokoto, les troupes engagées dans l'opération Fansan Yamma ont annoncé avoir libéré 23 civils enlevés lors d'interventions menées le 20 septembre, dont six personnes délivrées après une attaque à Sabon Gari et dix-sept autres secourues le long de l'axe Isa-Shinkafi. Lors d'une opération distincte fondée sur le renseignement près d'Illela, des soldats ont arrêté quatre membres présumés de Lakurawa qui transportaient, selon l'armée, du bétail volé. Ces incidents illustrent les liens entre violences armées, enlèvements, vols de bétail et mobilité transfrontalière dans les communautés proches du Niger.

Dans le nord-est, l'armée a poursuivi ses opérations contre les différentes factions de Boko Haram et la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique (ISWAP). Le 17 septembre, dans le cadre de l'opération Hadin Kai, les troupes ont repoussé des attaques contre des positions militaires avancées à Gajiram et à Mairari, dans l'État de Borno ; l'armée a annoncé avoir récupéré des armes et des munitions. La veille, deux membres de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad (JAS), dont un commandant, se seraient rendus aux forces gouvernementales. Ces événements montrent à la fois la persistance des capacités insurrectionnelles et la capacité des forces de sécurité à faire échouer certaines attaques et à favoriser des redditions. Ils soulignent

aussi la nécessité de distinguer les organisations armées, dont les objectifs, les réseaux territoriaux et les rapports aux communautés locales diffèrent.

Les opérations menées par le Nigeria contre les réseaux de trafic de drogue, en l'occurrence la découverte de laboratoires clandestins de méthamphétamine, ont mis en évidence d'autres exigences pesant sur les services spécialisés chargés de la lutte contre la criminalité. Ces réseaux ne doivent pas être assimilés aux organisations djihadistes. Conjuguées aux libérations d'otages dans l'État de Sokoto et à la défense de positions militaires dans celui de Borno, ces enquêtes illustrent la diversité des capacités nécessaires à la contre-insurrection, à la sécurité rurale et à la lutte contre la criminalité organisée. La diversité géographique et organisationnelle de ces menaces complique la répartition des moyens de sécurité et la coordination des opérations entre les différents services et autorités territoriales.

Sénégal et Bénin : prévention et adaptation sécuritaires aux frontières du Sahel

Au Sénégal, le gouvernement a accordé une attention croissante à la sécurité de sa frontière orientale avec le Mali. Lors de sa déclaration de politique générale du 8 septembre, le Premier ministre Lô a annoncé un renforcement de la sécurité frontalière et l'accélération de mesures destinées à accroître les capacités de défense nationale. Plus tard dans le mois, des unités de gendarmerie à Kédougou ont reçu des équipements supplémentaires d'enquête et de police scientifique pour soutenir leurs opérations. Ces initiatives témoignent d'une posture sécuritaire de plus en plus préventive face aux menaces associées au Sahel voisin. Il convient cependant de préciser qu'elles ne permettent toutefois pas d'affirmer que des groupes djihadistes se sont implantés territorialement au Sénégal.

Du côté du Bénin, le pays a été confronté à un problème sécuritaire plus immédiat dans ses départements septentrionaux, malgré des informations récentes faisant état d'un recul du nombre de morts liés au terrorisme. Le gouvernement a maintenu ses opérations dans le cadre du dispositif sécuritaire Mirador et recherché de nouveaux partenariats internationaux afin de renforcer ses capacités d'enquête et de lutte contre le terrorisme. Le 24 septembre, les États-Unis ont contribué à la modernisation des installations d'enquête antiterroriste de la Police républicaine par la fourniture d'équipements scientifiques et analytiques. Dans le même temps, l'insécurité a continué de perturber la scolarité dans les communautés septentrionales exposées. Les autorités ont annoncé des mesures visant à transférer des écoles et des enseignants hors des localités menacées, notamment près des frontières avec

le Niger, le Nigeria et le Burkina Faso, malgré les progrès réalisés dans la réouverture d'autres établissements précédemment affectés.

La distinction entre ces deux réponses revêt une importance opérationnelle. Si au Sénégal, le renforcement des capacités vise surtout l'alerte précoce et la prévention de toute implantation djihadiste, sans perturber inutilement la vie des communautés frontalières ; au Bénin, l'enjeu est de consolider les progrès sécuritaires dans des zones où les menaces entravent déjà la scolarité, la mobilité et les moyens de subsistance. Dès lors, évaluer les résultats à l'aune des seuls déploiements ou équipements masquerait ces objectifs différents et leurs conséquences sur la sécurité des populations civiles.

Cameroun et bassin du lac Tchad : la protection des civils face à la persistance des violences insurrectionnelles

Dans la nuit du 16 au 17 septembre, des assaillants armés ont attaqué Madegoua, près de Makary, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, tuant au moins quatorze civils selon le ministère de la Défense. D'autres sources ont fait état d'environ quinze morts. Le ministère a attribué l'attaque à l'ISWAP, sans que cette responsabilité ait pu être établie de manière indépendante. Des témoignages locaux ont également évoqué l'hypothèse de représailles liées à la coopération entre certains habitants et les forces de sécurité, un mobile qui n'a pas été confirmé.

Les autorités camerounaises ont annoncé de nouvelles opérations de sécurité après ces assassinats, notamment la poursuite des assaillants présumés. Dans l'ensemble du bassin du lac Tchad, les forces militaires ont continué de faire face à des organisations armées opérant dans des zones frontalières difficiles d'accès, tandis que les déplacements de population, la perturbation des moyens de subsistance et l'accès restreint aux services entretenaient d'importants besoins humanitaires. Les opérations menées par les forces nigérianes et celles d'autres pays de la région ont perturbé les activités insurrectionnelles, sans faire disparaître la capacité des groupes armés à menacer des communautés isolées.

L'attaque de Madegoua a révélé une faille dans le dispositif de protection : des assaillants auraient pu agir à proximité d'une présence militaire établie sans rencontrer de résistance efficace. Des opérations ultérieures pourraient désorganiser les auteurs de l'attaque, mais l'enjeu immédiat est de garantir aux communautés vulnérables une alerte rapide et une intervention en temps utile. Une protection plus fiable des villages exposés constituerait un indicateur d'amélioration sécuritaire plus convaincant que la seule multiplication des opérations militaires.

LES GRANDES TENDANCES DIPLOMATIQUES



AES : coordination diplomatique et interrogations sur la valeur ajoutée institutionnelle

L'AES a poursuivi ses efforts dans son objectif d'affirmer une identité diplomatique et institutionnelle commune. Le 21 septembre, les ministres des Affaires étrangères et des représentants diplomatiques du Mali, du Burkina Faso et du Niger ont coordonné leurs positions en amont de l'Assemblée générale des Nations unies, dans le but de présenter une approche commune en matière de souveraineté, de sécurité et de coopération régionale. Ces démarches se sont accompagnées de nouvelles initiatives administratives, dont le lancement, le 15 septembre, des opérations d'enrôlement pour la carte d'identité biométrique de l'AES dans la région d'Agadez, au Niger. Les trois gouvernements ont également discuté d'un projet de mécanisme de coopération entre régions frontalières, destiné à faciliter le partage d'informations, la coordination sécuritaire et la mobilité transfrontalière.

Si ces annonces témoignent de la volonté de doter l'AES d'une identité institutionnelle plus affirmée, leur portée pratique demeure incertaine. Les systèmes régionaux d'identification, la coopération transfrontalière et la libre circulation constituaient déjà des objectifs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ce qui interroge la valeur ajoutée de dispositifs parallèles après le retrait des trois pays. Au-delà du début du déploiement administratif, une grande partie du programme annoncé est restée au stade de la coordination diplomatique ou des projets. La création d'institutions distinctes peut répondre aux priorités politiques des gouvernements, mais elle pourrait aussi mobiliser des ressources et une attention nécessaires pour faire face à l'insécurité persistante. L'enjeu décisif sera de déterminer si ces initiatives améliorent concrètement la sécurité, la mobilité et la coopération, y compris avec les États voisins extérieurs à l'AES.

Bénin et Togo : un engagement pragmatique malgré des tensions persistantes avec l'AES

Le Bénin et le Togo ont adopté des approches différentes pour maintenir leurs relations avec les pays de l'AES. Au Bénin, les efforts du président Romuald Wadagni pour relancer le dialogue avec les gouvernements voisins ont rencontré de nouvelles difficultés après des accusations d'implication béninoise dans la mutinerie nigérienne de la fin août. Cotonou a rejeté ces accusations et réaffirmé son opposition à toute tentative de déstabilisation du Niger, insistant sur sa préférence pour la normalisation plutôt que pour l'affrontement diplomatique. Le Bénin a également mis à profit sa présidence, en septembre, du Conseil de paix

et de sécurité de l'Union africaine pour promouvoir la coopération régionale et la prévention des conflits.

Le Togo, quant à lui, continue de se présenter comme un partenaire des pays de l'AES. Le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, a souligné que la sécurité des États côtiers était étroitement liée aux évolutions observées au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Le 23 septembre, les autorités togolaises et maliennes ont signé un accord de coopération portant sur la protection des données à caractère personnel et des questions connexes de gouvernance numérique. Sa mise en œuvre reste à observer, mais il constitue un exemple concret d'engagement bilatéral malgré les divisions politiques régionales. Du fait de leur interdépendance, les États voisins cherchent ainsi à préserver des canaux de coopération tout en gérant les conséquences de la fracture entre l'AES et la CEDEAO.

Tchad : réajustement diplomatique et regain d'importance des partenariats économiques

Le Tchad a poursuivi le réajustement de ses relations extérieures, notamment à travers une relance de la coopération économique avec la France. Le 21 septembre, le président Mahamat Idriss Déby a nommé Ahmat Kogri ministre des Affaires étrangères, en remplacement d'Abdoulaye Sabre Fadoul. La nomination de cet ancien responsable du renseignement et conseiller présidentiel intervient alors que N'Djamena cherchait à renforcer ses canaux diplomatiques et à attirer un appui international pour ses priorités de développement.

Le Forum économique France-Tchad, tenu à Paris le 25 septembre, a réuni responsables publics, entreprises et investisseurs potentiels afin d'examiner les possibilités offertes par le plan de développement Tchad Connexion 2030, notamment dans les infrastructures, l'énergie et l'agriculture. Ces initiatives suggèrent une volonté de préserver les avantages économiques de partenariats anciens tout en redéfinissant leurs dimensions politiques et sécuritaires. Leur portée dépendra de la concrétisation des investissements envisagés et de l'établissement d'une coopération institutionnelle durable.

Guinée et Côte d'Ivoire : renforcement des relations bilatérales et volonté de réforme des institutions régionales

La Guinée a déployé une activité diplomatique régionale soutenue, notamment à l'occasion de la visite du président Mamadi Doumbouya en Côte d'Ivoire, du 11 au 14 septembre. Les échanges avec le président Alassane Ouattara ont porté sur le développement des relations économiques et commerciales, ainsi que sur la

coopération en matière de sécurité, de renseignement et de gestion des menaces transfrontalières. Cette visite a conforté les efforts guinéens visant à resserrer les relations avec les pays voisins et à obtenir un soutien pour les ambitions économiques de Conakry.

La Guinée a également continué de plaider pour une réforme des institutions régionales. Le 14 septembre, le ministre des Affaires étrangères Morissanda Kouyaté a appelé à modifier les structures de gouvernance et les protocoles de la CEDEAO et de l'Union africaine. Contrairement aux pays de l'PAES, qui ont quitté la CEDEAO, la Guinée cherche à contester certains dispositifs régionaux existants tout en maintenant son engagement en leur sein. Cette démarche illustre une autre manière de répondre aux insatisfactions suscitées par la gouvernance régionale, même si les perspectives concrètes de réforme restent peu claires.

Mali et Niger : des relations renforcées et un soutien croissant de l'Algérie

Le Mali a renoué le dialogue avec l'Algérie en septembre, après plusieurs mois de relations tendues. Le 14 septembre, le Premier ministre algérien Sifi Ghrieb s'est rendu à Bamako pour s'entretenir avec son homologue malien Abdoulaye Maïga et le président Assimi Goïta. Dans le prolongement de la visite de Maïga à Alger en août, cette rencontre visait à rétablir les échanges bilatéraux et à élargir la coopération autour d'intérêts économiques et sécuritaires communs.

Sur le plan sécuritaire, le Niger a bénéficié, le 30 août, d'un déploiement inhabituel de quatre avions de combat Su-30 algériens à Niamey, à la demande des autorités nigériennes après la tentative de mutinerie. Cette initiative a signalé la disposition d'Alger à apporter un soutien militaire direct à un gouvernement voisin confronté à une crise de sécurité intérieure. Pour le Mali comme pour le Niger, ces évolutions témoignent d'une activité diplomatique et sécuritaire algérienne plus affirmée au Sahel. Il reste toutefois à déterminer si elles favoriseront l'émergence d'une coopération sécuritaire durable et permettront de surmonter les différends qui ont fragilisé les relations entre Alger et ses voisins.

SIGNAUX FAIBLES DE FRAGILITÉ SOCIOPOLITIQUE



Guinée-Bissau : le risque de voir les restrictions de la transition se transformer en exclusion politique durable

L'accumulation de restrictions visant l'opposition en Guinée-Bissau fait craindre que des mesures introduites pendant la transition dirigée par les militaires ne deviennent des caractéristiques durables de la compétition politique. Les appels d'organisations de la société civile à un dialogue inclusif offrent une possibilité de désescalade, mais la volonté des autorités de donner suite à ces propositions demeure incertaine. Le principal signal à surveiller est la capacité des partis politiques à retrouver des conditions leur permettant de s'organiser, de faire campagne et de participer réellement aux élections, ou à l'inverse, l'inscription durable des restrictions de la transition dans les institutions du pays.

Sénégal : incertitudes sur le calendrier électoral dans un contexte de recomposition politique

L'absence de calendrier clairement arrêté pour les prochaines élections locales au Sénégal ajoute une incertitude à un environnement politique de plus en plus concurrentiel. Les propositions de report suscitent des lectures divergentes : certains acteurs mettent en avant des considérations administratives et juridiques, tandis que d'autres s'interrogent sur l'avantage qu'un délai pourrait procurer à la consolidation de nouvelles alliances. L'enjeu ne réside pas tant dans l'existence de stratégies politiques concurrentes que dans la transparence des décisions relatives au calendrier électoral et dans leur adoption selon des procédures jugées légitimes par les principaux acteurs.

Cameroun : adaptation de l'opposition face à des contraintes administratives persistantes

La réorganisation du MRC suggère que les pressions administratives pourraient peser de plus en plus sur la manière dont les partis d'opposition structurent leur direction et préparent les élections. Une décision judiciaire du 17 septembre, par laquelle le tribunal s'est déclaré incompétent pour statuer sur une requête urgente concernant la direction du parti, n'a pas résolu le différend de fond. La prochaine convention du MRC et la réaction des autorités à ses choix de direction permettront d'apprécier si cette adaptation préserve une participation électorale effective ou si les contraintes administratives continuent d'entraver la compétition politique.

Côte d'Ivoire : réforme électorale et incertitudes sur la répartition des compétences institutionnelles

Depuis la dissolution de la Commission électorale indépendante sans qu'un organe de remplacement soit pleinement établi, la répartition des compétences en matière électorale demeure contestée. Le projet gouvernemental consistant à confier ces fonctions à trois organismes distincts s'oppose aux demandes de l'opposition en faveur d'une autorité plus unifiée et indépendante. Les décisions à venir détermineront les responsabilités en matière de révision des listes électorales, les modalités de coordination entre organismes et la possibilité de mener les préparatifs selon le calendrier prévu. Des retards ou des mandats insuffisamment définis pourraient prolonger la méfiance politique, même si les réformes visent à remédier aux insuffisances du dispositif précédent.

Gambie : revendications liées aux services publics et capacité de réponse des institutions politiques

L'engagement du président Adama Barrow à améliorer l'approvisionnement en électricité d'ici à la fin octobre fournit un indicateur concret, à court terme, de la réactivité du gouvernement. La poursuite des coupures ou de nouvelles restrictions imposées aux manifestations pacifiques liées aux services publics indiquerait que les revendications de la population restent sans réponse, alors même que la compétition électorale s'intensifie.

SIGNAUX FAIBLES DE FRAGILITÉ SÉCURITAIRE



© KOLA SULAIMON/AFP VIA GETTY IMAGES

Niger : réorganisation militaire et concentration de l'autorité au sein de la junte

Les arrestations et les changements de commandement consécutifs à la mutinerie de la fin août pourraient renforcer le contrôle de la direction de la junte sans améliorer la cohésion de l'ensemble des forces armées. La nomination de commandants jugés fiables pourrait marginaliser d'autres officiers, même si l'ampleur d'une éventuelle consolidation factionnelle reste incertaine. La nouvelle répartition de l'autorité pèsera sur les relations entre les dirigeants au pouvoir et les unités déployées contre les groupes insurgés.

Mali : menaces insurrectionnelles contre les infrastructures militaires stratégiques

Les attaques autour de Sévaré et de Kona soulèvent des interrogations sur la capacité des groupes djihadistes à menacer les infrastructures militaires en combinant drones, mortiers et autres modes d'assaut. Les informations faisant état d'attaques visant des installations aériennes sont particulièrement préoccupantes, compte tenu de l'importance de la mobilité aérienne, de la surveillance et de l'appui-feu dans les opérations maliennes de contre-insurrection. Ces méthodes ne sont pas nécessairement nouvelles et des attaques isolées ne suffisent pas à établir un changement décisif des capacités insurgées. Toutefois, des menaces répétées contre des installations défendues pourraient contraindre les forces armées à consacrer davantage de ressources à la protection des bases et des équipements, réduisant potentiellement leur liberté d'action sur d'autres théâtres. La fréquence, le degré de coordination et les effets d'éventuelles nouvelles attaques permettront de déterminer si une menace opérationnelle plus durable se dessine.

Bénin : vulnérabilités malgré le recul signalé des morts liés au terrorisme

Le contraste entre la baisse signalée du nombre de morts liés au terrorisme et les perturbations persistantes de l'enseignement dans le nord du Bénin révèle une dimension importante de l'insécurité subie par les populations civiles. La décision du gouvernement de transférer des écoles hors des localités menacées montre que certaines communautés restent exposées, alors même que d'autres établissements précédemment fermés ont rouvert. Les améliorations de la sécurité peuvent donc être inégales selon les territoires et les services publics. L'évolution de la mobilité des civils, de la fréquentation scolaire et de la capacité des communautés à poursuivre leurs activités économiques ordinaires pourrait offrir une appréciation plus complète de la stabilisation. Le maintien des

perturbations malgré la diminution des morts mériterait une attention particulière.

Cameroun : menaces sur la coopération communautaire dans l'Extrême-Nord

Les circonstances de l'attaque de Madegoua suscitent des inquiétudes quant à la vulnérabilité des communautés qui coopèrent avec les forces de sécurité. Selon des informations locales, les assassinats pourraient être liés à la récupération de munitions par un comité de vigilance communautaire, même si cette hypothèse de représailles n'a pas été confirmée. Quelles qu'en soient les circonstances précises, de telles attaques peuvent affaiblir la confiance dans les dispositifs locaux de protection, notamment lorsque les habitants craignent des représailles de groupes armés. Un recul de la coopération communautaire pourrait, au-delà de Madegoua, affaiblir les réseaux locaux de renseignement et d'alerte précoce sur lesquels reposent les opérations de sécurité. La réponse des forces de sécurité et la protection accordée aux communautés exposées seront donc des éléments à suivre.

Nord-ouest du Nigeria : évolution des liens entre activités de groupes armés et économies criminelles

Les opérations visant des membres présumés de Lakurawa dans l'État de Sokoto, dont l'interception de personnes qui transportaient, selon les autorités, du bétail volé, attirent l'attention sur les relations possibles entre activités de groupes armés et économies criminelles établies dans le nord-ouest. Le vol de bétail, les enlèvements, la contrebande et le contrôle des routes commerciales locales offrent aux organisations armées des possibilités de financement et de mise en relation avec d'autres réseaux. Ces interactions n'impliquent pas nécessairement l'existence d'alliances formelles entre organisations djihadistes et groupes criminels, dont les objectifs et les structures demeurent distincts. Le signal émergent à surveiller est la possibilité que des relations économiques opportunistes se transforment en arrangements plus durables, renforçant la mobilité, le financement ou l'influence locale des groupes armés. Des preuves de coopération soutenue, au-delà d'incidents individuels, seraient nécessaires pour établir une telle évolution.

LES LEVIERS DE RÉSILIENCE



Face à ces vulnérabilités, plusieurs initiatives et mécanismes institutionnels offrent des possibilités de renforcement de la résilience. Leur portée dépendra de leur mise en œuvre, d'un dialogue crédible avec les populations et de progrès tangibles en matière de contrôle de l'action publique ou de sécurité des civils.

Renforcer le contrôle parlementaire de l'ajustement budgétaire au Sénégal

Le contrôle exercé par le Parlement sénégalais sur la politique budgétaire offre un cadre pour examiner la dette publique, les effets distributifs des mesures d'ajustement et les protections destinées aux ménages vulnérables. Une plus grande transparence des choix budgétaires, la continuité du contrôle législatif et une consultation réelle des communautés concernées pourraient contribuer à concilier stabilisation économique et confiance de la population. Ces institutions représentent un levier de résilience lorsque leur contrôle peut influencer sur les décisions publiques et permettre un examen transparent des priorités économiques concurrentes.

Relier les investissements sécuritaires au rétablissement des services publics au Bénin

Les investissements actuels dans les enquêtes antiterroristes, les capacités de police scientifique et la coopération en matière de renseignement offrent des moyens de détecter les menaces et d'entraver les activités susceptibles de déboucher sur de nouvelles violences. Leur contribution à la résilience dépendra de la capacité de ces moyens renforcés à protéger les axes de transport, les écoles et les services essentiels dans les communautés menacées du nord. L'articulation des opérations sécuritaires avec des mesures de protection des populations civiles adaptées aux réalités locales et un dialogue avec les communautés pourrait favoriser la reprise des activités économiques et sociales ordinaires.

Renforcer la crédibilité du processus de réconciliation proposé au Tchad

La proposition présentée le 15 septembre par des organisations de la société civile tchadienne en vue de créer une Commission nationale vérité, justice, réparation et réconciliation offre un mécanisme potentiel pour répondre aux griefs et aux abus non résolus. Cette initiative n'a toutefois pas été institutionnalisée ni rendue opérationnelle. L'expérience des précédents dialogues politiques et engagements de réconciliation au Tchad, qui ont souvent débouché sur des changements substantiels limités, invite à la prudence. Pour acquérir une portée concrète, cette proposition devrait garantir une participation réelle des victimes et de la société civile, l'indépendance

institutionnelle ainsi que des mécanismes crédibles permettant d'établir les responsabilités et de garantir des réparations. Sans ces garanties, l'annonce d'un nouveau mécanisme de réconciliation pourrait renforcer le scepticisme de la population plutôt que rétablir la confiance.

Faire progresser la justice et les réparations pour les victimes en Gambie

Le lancement, le 8 septembre, d'un projet de renforcement des capacités d'enquête scientifique et médico-légale de 930 000 dollars financé par les États-Unis pour une durée de vingt-quatre mois et mis en œuvre par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) offre la possibilité de renforcer les capacités d'investigation nécessaires à la poursuite des responsables de crimes commis sous Yahya Jammeh. Cette initiative a été complétée, le 18 septembre, par un accord prévoyant le retour d'environ 2,5 millions de dollars de produits de la corruption récupérés aux États-Unis vers le Fonds gambien de réparation des victimes. Ensemble, ces développements pourraient renforcer deux composantes essentielles de la justice transitionnelle : des enquêtes judiciaires crédibles et des réparations effectives pour les victimes. Leur contribution à la résilience institutionnelle dépendra de la qualité de leur mise en œuvre, de l'indépendance des procédures judiciaires et de la gestion transparente des réparations.

Préserver les bénéfices humanitaires de la médiation locale au Mali

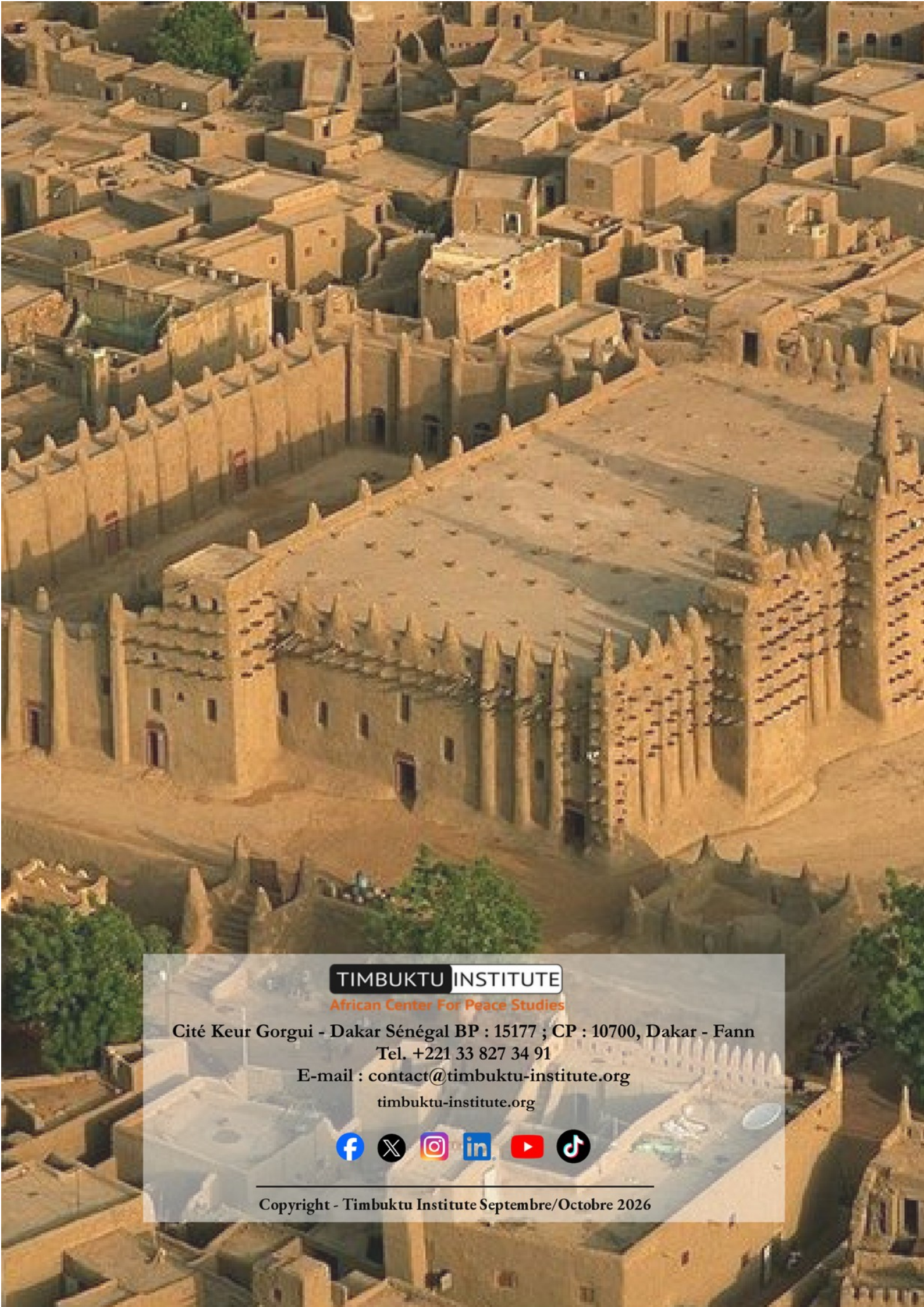
L'accord provisoire conclu le 31 août pour lever le blocus de Léré imposé par le JNIM illustre le potentiel des arrangements négociés localement pour atténuer les souffrances immédiates des civils. Après plusieurs mois de restrictions à la circulation et de pénuries, la médiation communautaire a offert une possibilité de rétablir l'accès à la localité et certaines activités économiques. Ces arrangements demeurent toutefois fragiles lorsque les groupes armés conservent la capacité de réimposer des restrictions et qu'il n'existe pas de garanties effectives de mise en œuvre. Le maintien de l'accès humanitaire, le suivi de l'application de l'accord et la protection des intérêts des populations concernées sont essentiels. La médiation locale peut apporter un soulagement précieux, mais ses bénéfices humanitaires immédiats ne sauraient être confondus avec un règlement politique ou sécuritaire durable.

Synthèse

Les mois de septembre et octobre ont ainsi mis en évidence un décalage récurrent entre les efforts des gouvernements pour consolider l'autorité de l'État et leur capacité à assurer une sécurité effective et à rendre compte de leur action. Au Sahel central, la persistance de la pression insurrectionnelle, les tensions internes aux forces armées et les investissements dans les capacités de défense ont révélé différentes dimensions de ce défi. Les attaques majeures contre des positions militaires défendues au Mali ont exposé des vulnérabilités opérationnelles persistantes, tandis que la réorganisation de l'armée nigérienne après la mutinerie a soulevé des interrogations sur les rapports entre consolidation du régime et cohésion militaire. Les efforts du Burkina Faso pour développer sa production nationale d'équipements militaires ont également montré qu'une autonomie accrue en la matière ne se traduit pas nécessairement par une meilleure sécurisation du territoire. Au-delà du Sahel central, les États voisins ont fait face à des niveaux et à des formes d'exposition différents, soulignant la nécessité de distinguer les dispositifs sécuritaires préventifs des réponses à une violence insurrectionnelle déjà établie et à une insécurité affectant directement les civils.

Sur le plan politique, les récentes évolutions ont révélé des approches contrastées de la gestion de la compétition et de la contestation. Les changements constitutionnels et les restrictions à l'activité de l'opposition en Guinée-Bissau, les pressions administratives au Cameroun et les incertitudes entourant l'administration électorale en Côte d'Ivoire ont suscité des inquiétudes quant aux garanties institutionnelles de participation politique. Au Sénégal et en Gambie, en revanche, le contrôle parlementaire, les mobilisations citoyennes et la compétition électorale ont continué d'offrir des voies pour exiger des comptes dans un contexte de difficultés économiques et de services publics défaillants. Ces mobilisations et cette compétition ne doivent pas être systématiquement interprétées comme des signes de fragilité. Leurs conséquences dépendent de la capacité des institutions à prendre en compte des intérêts divergents, à protéger la participation politique et à répondre de manière crédible aux revendications sociales.

En parallèle, la diplomatie régionale a conjugué la persistance des divisions politiques et des efforts sélectifs visant à maintenir la coopération par-delà ces fractures. Les gouvernements de l'AECS ont continué de promouvoir des institutions communes et des positions diplomatiques coordonnées, même si la valeur pratique de dispositifs qui reproduisent en partie des mécanismes existants de la CEDEAO demeure incertaine. Tandis que les démarches des États voisins ont confirmé la nécessité de coopérer malgré les désaccords politiques. Plusieurs initiatives ont également offert des leviers potentiels de résilience, notamment le renforcement du contrôle parlementaire au Sénégal, les investissements dans la sécurité des civils au Bénin, les efforts de justice transitionnelle en Gambie et la médiation humanitaire locale au Mali. Leur mise en œuvre et leurs effets démontrés restent très variables. Pour les mois à venir, la trajectoire régionale dépendra moins des annonces de réformes institutionnelles, de renforcement des capacités militaires ou de coordination diplomatique que de leur traduction en améliorations mesurables en matière de protection des civils, de contrôle de l'action publique et de coopération transfrontalière.



TIMBUKTU INSTITUTE

African Center For Peace Studies

Cité Keur Gorgui - Dakar Sénégal BP : 15177 ; CP : 10700, Dakar - Fann

Tel. +221 33 827 34 91

E-mail : contact@timbuktu-institute.org

timbuktu-institute.org



Copyright - Timbuktu Institute Septembre/Octobre 2026